

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2026.

L'an deux mil vingt-six le six octobre à 19 heures 00

Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc

Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sonia BORDET, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Sonia BORDET, Johny MEUR, Xavier HENNEQUIN, Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Catherine ROY, Françoise TRIN, Alexandre COCHARD, Xavier BRETON, Perrine DREZEN, Roseline COURROT, Amandine LE GUELLEC, Vincent FOLENS, Myrddin SCOTET, Pascal CLAISSE, Jean-Luc MICHELET, Solène GUEVEL PATIASHVILI, Marie-Laure LE PEMP
Nathalie LE GOFF arrive à 19h20.

Absent excusé ayant donné procuration :

Stéphane MASZCZYK à Amandine LE GUELLEC

Date de convocation : 2 octobre 2026

Après avoir procédé à l'appel des présents, Madame la Maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Xavier HENNEQUIN est nommé secrétaire de séance.

2026-67/ MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire présente le dossier.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, nous vous proposons aujourd'hui d'examiner et d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal.

Ce document a pour objet de fixer les règles de fonctionnement de notre assemblée, notamment en matière d'organisation des séances, de débats, de votes, de commissions municipales et d'information du public.

Le projet de mise à jour du règlement intérieur vous a été transmis par courriel afin que chacun puisse en prendre connaissance avant cette séance.

Cette actualisation vise à adapter notre règlement aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à préciser certaines modalités de fonctionnement de notre conseil municipal.

Je vous propose maintenant de recueillir vos éventuelles observations ou demandes de précisions.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-8 et L. 2121-19 ;

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement intérieur du conseil municipal afin de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires et d'adapter les modalités de fonctionnement de l'assemblée délibérante ;

Considérant que le projet de règlement intérieur actualisé a été transmis par courriel à l'ensemble des conseillers municipaux afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la séance ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'Unanimité,

D'approuver la mise à jour du règlement intérieur du conseil municipal, dans sa nouvelle rédaction annexée à la présente délibération.

*Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 9 octobre 2026
Publiée ou notifiée le 9 octobre 2026*

Pour extrait conforme,
La Maire,
Sonia BORDET

